

duits et les mettent en marché alors que nous avons des producteurs chez nous qui ne peuvent disposer de leur production. Ce sont des exploiters, des gens qui profitent d'une situation, qui profitent d'un marché afin de réaliser des profits alors que nos organisations agricoles, comme notre office canadien de mise en marché, devaient se débattre dans une situation à peu près impossible. A mon avis, personne d'entre nous n'aurait fait mieux, parce que ne disposant pas d'outils permettant de faire davantage.

A mon avis, c'est là le nœud du problème. On me dira peut-être: «Monsieur le député de Bellechasse, il faut comprendre une chose, c'est qu'il faut faire du commerce, exporter et importer.» Je suis bien d'accord sur cela. Cependant, lorsque nous importons des œufs de table à un prix trois fois supérieur à celui des œufs de transformation, que nous pouvons exporter, il faut en exporter une grande quantité pour être en mesure d'arriver au prix des œufs de table que nous pouvons et que nous devons parfois importer, lorsque la nécessité nous y oblige. Monsieur le président, je trouve que nous agissons d'une façon injuste envers le ministre de l'Agriculture (M. Whelan). On a beau blâmer le ministre, il a cependant un rôle à jouer. Il a une responsabilité, mais si on lui joue dans le dos, le ministre ne pourra pas faire des miracles.

Le rôle du ministre de l'Agriculture, c'est d'assurer la population canadienne qu'elle pourra s'approvisionner de denrées alimentaires en quantité et en qualité suffisantes pour satisfaire à ses besoins.

Or, monsieur le président, les contrôles des permis et des licences, en ce qui trait aux importations et aux exportations des produits agricoles, sont entre les mains d'un autre ministre qui subit très souvent les pressions de ceux qui ont intérêt à importer ou à exporter, selon ce que cela peut rapporter des profits, et non pas selon ce dont le pays peut avoir besoin.

Le conseil national des produits de la ferme et l'OCCO ont eu des difficultés, parce que malgré la bonne volonté de leurs dirigeants, trois millions de douzaines d'œufs ont été mis en marché. Cela provient d'un contingentement établi d'après une loi canadienne. Entre-temps, des importateurs ont obtenu un permis pour importer une production identique d'autres pays, qui est mise en marché sans aucun contingentement, et qui n'est pas astreinte à la mise en marché des produits canadiens. Cela est de nature à désorganiser nos organismes de mise en marché canadien et à fausser le jeu de l'offre et de la demande, puisque le contingentement ne peut être établi que d'après les données et les besoins de notre marché domestique.

Monsieur le président, voilà le nœud du problème. Si l'on ne s'arrête pas, et si l'on ne légifère pas pour accorder au ministre de l'Agriculture l'autorité nécessaire pour émettre ces permis après consultation avec l'Office canadien de commercialisation des œufs et les offices provinciaux de mise en marché, peu importe les discours qu'on fera à la Chambre, peu importe les mesures que l'on adoptera, on n'atteindra jamais le résultat visé parce qu'automatiquement les jeux seront faussés. C'est ma manière de voir les choses, et c'est de cette façon que je m'étais exprimé au cours de la nuit du 30 décembre 1971. Et les prévisions que j'avais faites à ce moment-là se sont avérées justes, et nous assistons présentement à une situation déplorable. Les consommateurs ne sont pas satisfaits, ni les producteurs. Je connais des producteurs qui ont subi des pertes considérables. Il faut tout de même considérer le problème, l'examiner sous son vrai jour.

Pensons un instant aux pertes des producteurs d'œufs, lorsque la poule pondeuse a fait son effort, qu'elle a pro-

Commercialisation des œufs

duit tout ce qu'elle pouvait produire dans les 16 pouces carrés d'espace qu'elle peut utiliser. Après, il faut la mettre sur le marché sous forme de viande, qui est encore bonne à la consommation, mais à quel prix?

● (2020)

Je vous invite, monsieur le président, vous et tous mes collègues de la Chambre des communes, à vérifier dans les journaux le prix du marché de la viande de volaille, de la poule pondeuse étant encore propre à la consommation, et vous allez découvrir, comme je le savais d'ailleurs depuis longtemps, que 3 cents la livre seulement sont offerts pour la viande de volaille mise sur le marché. Comment espérer que les producteurs d'œufs puissent se rattraper sur la vente de leur production à un prix qui est même inférieur au prix coûtant, et qui les oblige quand même à demeurer en production s'ils veulent se rattraper, s'ils veulent réaliser des profits et être en mesure de demeurer en affaires?

Lorsque des œufs sont mis en marché dans les grands magasins d'alimentation, est-ce que les ménagères canadiennes sont en mesure de vérifier si, lorsqu'elles achètent des œufs, il s'agit d'œufs canadiens, américains, cubains ou autres? Absolument pas. Ce sont des œufs, c'est tout. Mais je pense qu'il serait dans l'intérêt des Canadiens que nous ayons une loi qui oblige l'identification des produits et la provenance des œufs, lorsque les ménagères en achètent. Il est bien beau de parler de l'achat chez nous. Mais lorsqu'on ne sait pas d'où vient cette production, comment peut-on encourager les nôtres? Quant à moi, je pense qu'il est temps que nous ayons dans nos statuts, une loi bien spéciale visant à ce que telle ou telle production soit identifiée, même lorsqu'il s'agit des œufs.

On trouve cela en ce qui a trait aux gants, par exemple. Lorsque nous importons des gants des Indes, il est indiqué qu'ils proviennent des Indes. Lorsqu'on importe du Japon, il est indiqué que le produit est importé du Japon. Pourquoi ne pas faire la même chose lorsqu'il s'agit des produits agricoles? Je pense que ce serait un bon moyen de protéger ceux qu'on a chargés d'administrer la commercialisation des produits de la ferme contre l'envahissement d'importations, lorsqu'on n'en a pas besoin. Après, on pourra être en mesure de juger de l'efficacité de ces gens. On leur donne des «jambettes», monsieur le président, on leur cause des problèmes épouvantables, et après cela, on leur dit: Vous n'êtes pas efficaces, car vous n'avez pas réussi à vous acquitter de votre tâche.

Monsieur le président, je pense qu'il faut être honnête avec ces gens-là et agir de façon à ce qu'ils puissent recourir à cette mesure. S'ils n'ont pas réussi à réaliser l'objectif qu'on leur a confié, on pourra alors leur faire des reproches, leur dire qu'ils sont des incompetents, qu'ils ne sont pas en mesure d'occuper tel ou tel rôle dans tel organisme gouvernemental, notamment dans l'Office de la mise en marché des produits agricoles. Monsieur le président, je veux défendre les intérêts des producteurs et des consommateurs. En agissant ainsi, je crois servir les meilleurs intérêts de tous les Canadiens. Je crois que cette mesure s'impose, sinon on ne réussira jamais à atteindre l'objectif que nous voulons atteindre.

Je crois que l'émission des permis ou des licences pour les importations et les exportations des œufs devrait être sous l'autorité du ministre de l'Agriculture. Le ministre m'entend, il connaît mes opinions là-dessus. Ce n'est pas parce que je n'ai pas confiance dans le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie), absolument pas, mais parce que c'est sa responsabilité à lui de voir à ce que dans le commerce de l'alimentation les Canadiens soient appro-